



Dossier traité par  
**Mme MARINO Fanny**  
056/860.205

Réf. SdD/2024/FM/01



**PROGRAMME  
STRATÉGIQUE  
TRANSVERSAL**  
VIVRE MOUSCRON



## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

-----  
**Séance du 29 janvier 2024**  
-----

### PRÉSENTS :

MME AUBERT BRIGITTE, BOURGMESTRE-PRESIDENTE ;  
MME CLOET ANN, MME VANELSTRAETE MARIE-HELENE, MME VALCKE KATHY, M. HARDUIN LAURENT, M. MISPELAERE DIDIER, M. VAN GYSEL PASCAL, M. VACCARI DAVID ECHÉVINS ;  
M. SEGARD BENOIT, PRESIDENT DU C.P.A.S. ;  
M. FRANCEUS MICHEL, M. VYNCKE RUDDY, MME DELPORTE MARIANNE, M. CASTEL MARC, MME VANDORPE MATHILDE, M. FARVACQUE GUILLAUME, M. VARRASSE SIMON, M. MOULIGNEAU FRANÇOIS, MME AHALLOUCH FATIMA, M. FACON GAUTIER, MME LOOF VERONIQUE, M. RADIKOV JORJ, MME DE WINTER CAROLINE, MME HOSSEY GAËLLE, MME ROGGHE ANNE-SOPHIE, MME NUTTENS REBECCA, M. GISTELINCK JEAN-CHARLES, M. HARRAGA HASSAN, M. LÉROY ALAIN, M. LOOSVELT PASCAL, M. HACHMI KAMEL, MME HINNEKENS MARJORIE, M. TERRYN SYLVAIN, M. ROUSMANS ROGER, M. AMELOOT ALEXANDRE, M. DEBRAUWERE GUILLAUME, MME VANDENBROUCKE MARTINE, MME KINT SARA, CONSEILLERS COMMUNAUX ;  
MME BLANCKE NATHALIE, DIRECTRICE GENERALE.

### **OBJET : PROBLEMES RECURRENTS A LA BIBLIOTHEQUE DE MOUSCRON – REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX – ORGANISATION ET PLANIFICATION DES TRAVAUX.**

Le Conseil communal,

Vu la demande du 23 janvier 2024 de Mme Fatima AHALLOUCH, Conseillère communale, cheffe du groupe PS, sollicitant l'inscription d'un point relatif aux problèmes récurrents à la bibliothèque de Mouscron ;

Considérant qu'en tant que membre régulière de la bibliothèque de Mouscron Mme AHALLOUCH a pu remarquer une série de problèmes graves rencontrés par la structure, problèmes déjà relayés en son temps ;

Considérant que lors du dernier Conseil d'administration, un état des lieux édifiant de la bibliothèque a été dressé concernant de multiples difficultés et des manquements graves à la réglementation ;

Considérant que la bibliothèque de Mouscron offre à notre population des services indispensables en termes d'accès à la culture pour toutes et tous, et en particulier en tant qu'espace public numérique ;

Considérant que grâce au travail remarquable des équipes de la bibliothèque et à leur engagement sans faille, celle-ci a été reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui lui a accordé un classement en catégorie 4 ;

Considérant les conditions inacceptables et les manquements relevés dont certains d'entre eux sont des entraves au bien-être au travail, posent des problèmes de sécurité, de santé publique, de risques de dégradations du matériel supplémentaires, dont la liste non exhaustive est reprise ci-après : chaudière à l'arrêt, radiateurs inopérants, tuyaux rongés par l'usage, inondation ayant provoquée 10 jours de fermeture, ascenseur de service en panne depuis novembre 2016, ascenseur principal qui multiplie les soucis depuis 2021 empêchant l'accès des PMR, présence d'amiante, infiltrations d'eau au niveau des châssis et au niveau de la toiture du 4<sup>ème</sup> étage, éclairage énergivore, interrupteurs en panne, prises électriques détériorées et dangereuses ;

Considérant qu'en extérieur il faut remarquer un muret dont les briques tombent, la couverture du parking fissurée de partout ;

Considérant que de ce fait les conditions de travail sont inacceptables ;

Suite de la délibération du Conseil communal du 29 janvier 2023 ayant pour objet :

**PROBLEMES RECURRENTS A LA BIBLIOTHEQUE DE MOUSCRON – REALISATION D’UN ETAT DES LIEUX – ORGANISATION ET PLANIFICATION DES TRAVAUX**

---

Considérant que le dernier rapport d’incendie qui date de 2008 indiquait clairement que le bâtiment ne répondait pas aux normes incendie et que l’accessibilité des sorties de secours n’était pas effective ;

Considérant les demandes de rénovation conséquentes récurrentes restent lettres mortes ;

Considérant en outre que le changement de logiciel imposera la fermeture de la bibliothèque, le ré-étiquetage des livres et le transfert des collections ;

Considérant qu’il est essentiel de soutenir cet opérateur majeur de la culture et du service public de proximité que représente la bibliothèque de Mouscron ;

À l’issue de la délibération, à la majorité des voix ;

DECIDE :

- De programmer un état des lieux complet de l’état de la structure, listant les travaux à prévoir dans les meilleurs délais, et d’en confier la mise en place et le suivi à l’échevin des travaux publics et à ses équipes ;
- De présenter un calendrier prévisionnel des interventions dans les trois mois qui suivent ce Conseil ;
- D’acter d’ores et déjà la nécessité d’inscrire à l’extraordinaire les budgets nécessaires à un grand plan de remise en état de la structure.

**PAR LE CONSEIL :**

Par ordonnance :  
La Directrice générale,  
N. BLANCKE

La Présidente,  
B. AUBERT

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

La Directrice générale,

La Bourgmestre,

N. BLANCKE

B. AUBERT